

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/36**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2023

Date affichage : 22 mars 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Choix de l'exploitant et adoption de la convention liée à l'activité « guinguette » sur la commune de Montguyon

Par délibération n° 2022/123 du 15 décembre 2022 (annexe 1 à la présente délibération), le Conseil municipal a adopté le lancement d'appel à candidatures et du projet d'investissement pour la gestion de l'activité de la future « guinguette » située sur le plateau de la tour du château de Montguyon.

Cet appel à candidature s'est déroulé du 22 décembre 2022 au 28 février 2023 sur le site de la commune (www.montguyon.fr), sur les réseaux sociaux et par affichage en Mairie sur la durée de l'appel à candidatures. Le dossier sous format papier était disponible à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12).

La Commission composée d'élus dont Monsieur Le Maire s'est réunie le mardi 07 mars 2023 pour l'ouverture des plis et l'analyse de l'offre du seul candidat, Monsieur et Madame LUMB Jonathan, ayant répondu à l'appel à candidature pour la gestion de l'activité « guinguette » de la commune de Montguyon.

Seule cette offre était complète et recevable et dans les délais sur rapport du Maire daté du 10 mars 2023 (annexe 2 de la présente délibération), il est proposé au Conseil municipal de choisir Monsieur et Madame LUMB Jonathan pour assurer la gestion de l'activité « guinguette » sur le plateau de la tour du château de Montguyon.

Le projet de la convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale relative à la gestion de la « guinguette » de Montguyon prévoit de confier à Monsieur et Madame LUMB Jonathan, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 31 octobre 2023, la gestion de l'activité « guinguette » comprenant la restaurant, les événements festifs, l'ambiance musicale et autres activités permettant de tisser des liens entre les usagers durant des moments de convivialité.

AR Prefecture017-211702410-20230321-D20230336-DE
Reçu le 22/03/2023

L'exploitant et la collectivité représentée par le Maire, s'engagent pour chacun en ce qui les concerne, à respecter scrupuleusement la convention.

A tout moment, la commune disposera d'un droit de contrôle sur l'exécution technique et financière de la présente convention et sur la qualité rendue au usagers et clients.

Il comprendra en outre :

- Un droit d'information sur la gestion et l'exploitation,
- Le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues lorsque que l'exploitant ne se conformera pas aux obligations mises à sa charge.

La commune aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les comptes rendus techniques et financiers.

L'offre du candidat a été appréciée par application des critères figurant dans la grille de notation suivante :

Critère de classement de l'offre (par ordre d'importance décroissante)	Points attribués
Critère 1 - Valeur « animations » de l'offre	40
Critère 2- Qualité financière de l'offre	35
Critère 3 - Moyens humains et matériel	25

Le candidat sera noté pour chaque critère d'attribution selon la règle suivante :

- La valeur technique (au regard des objectifs définis dans le projet de contrat)
- La qualité du chiffre financier
- Les moyens humains et matériel mis en œuvre pour la bonne gestion de l'activité faisant l'objet de l'appel à candidature

L'analyse de l'offre s'est déroulée de la manière suivante :

	CRITERES	NOTES
CRITERE 1		
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE appréciée à partir des éléments suivants (note sur 40)		
1	Qualité du programme de la gestion de l'activité	10
2	La qualité de la gestion du site et la sécurisation	10
3	La pertinence des moyens humains proposés pour l'exécution de l'activité	00
5	L'organisation de l'entretien et de la maintenance	10
	SOUS-TOTAL SUR 40	30
CRITERE 2		
QUALITE FINANCIERE DE L'OFFRE appréciée à partir des éléments suivants (note sur 35)		
1	La crédibilité de l'aspect financier	35
	SOUS-TOTAL SUR 35	35
CRITERE 3		
MOYENS HUMAINS ET MATERIEL appréciée à partir des éléments suivants (note sur 25)		
1	Moyens humains (suivant l'activité) et le matériel	15
	SOUS-TOTAL SUR 25	15
	TOTAL	80

AR Prefecture

017-211702410-20230321-D20230336-DE
Reçu le 22/03/2023

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** la convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale,
- **DE CHOISIR** la candidature de Monsieur et Madame LUMB Jonathan pour la gestion de l'activité « guinguette » sur le plateau de la tour du château de Montguyon à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de 6 mois,
- **D'AUTORISER** le Maire ou le Maire-Adjoint ayant délégation, à entreprendre toute les démarches et à signer tous les documents y compris la convention, nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

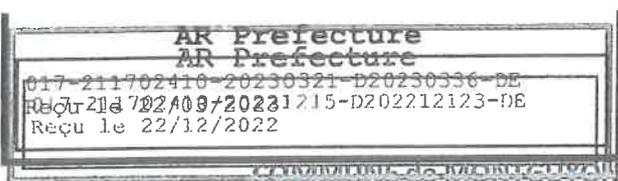
Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF





Annee 1 à la Deliberation n° 2023/34
du 21/13/2023

COMMUNE DE MONTGUYON - SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022 N° 2022/123

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

Etaient absents : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Marie BERNARD

OBJET : Dossier « Guinguette » - Validation du lancement d'appel à candidatures et du projet d'investissement

Monsieur Le Maire rappelle que les aménagements de la guinguette ont permis de faire revivre le site du plateau de la tour du château en espace de détente, de convivialité et familial. La guinguette fonctionne depuis pratiquement deux ans et cela contribue à valoriser et animer la commune de Montguyon. Cette guinguette est devenue un lieu de restauration et de convivialité permettant des animations tout en offrant un espace de restauration qualitatif et accessible à tous.

L'activité guinguette s'inscrit parfaitement dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur Le Maire informe que l'exploitant actuel de la guinguette ne souhaite pas continuer cette activité pour l'année 2023.

Dans cette perspective, Monsieur Le Maire informe les membres de la nécessité de lancer un appel à candidatures qui permettra de fixer les conditions de mises à disposition du site du plateau de la tour pour l'exploitation de la guinguette, notamment les prestations de restauration et d'animation ainsi que l'entretien du site.

La commune met à disposition des locaux équipés pour la restauration et les abords si nécessaire par une convention d'occupation.

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que l'installation actuelle est « légère » et qu'il convient de remédier au manque de structure qui peut interroger sur le respect des normes d'hygiène.

Le projet de la guinguette progresse par étape avec des améliorations au fil des années. Le bâti existe mais il convient de procéder à de l'investissement de la part de la commune pour que l'exploitant puisse assurer son activité de manière règlementaire et sereine.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le lancement de l'appel à candidatures pur l'exploitation de la guinguette mais également de valider le projet d'investissement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'appel à candidatures pour que l'activité « Guinguette » continue sur la commune,
- **D'APPROUVER** le projet d'investissement lié à l'activité de la guinguette,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint en charge de ce dossier de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF





COMMUNE DE

Montguyon

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Annexe 2 à la délibération n° 2023/36 du 21 mars 2023

RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT RELATIF AU CHOIX DE L'EXPLOITANT DE LA « GUINGUETTE »

Objet :

Création et installation d'une « guinguette » sous forme de restaurant avec ambiance, accessible à tous et à des prix abordables sur le plateau de la tour du Château de Montguyon.

Procédure :

Procédure d'appel à candidature de mise en concurrence

Date de parution de l'avis d'appel à candidature : le 22 décembre 2022 (réseaux sociaux, site de la commune et accueil de la Mairie).

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 28 février 2023 à 12h00

1) Offres présentées

A. Phase de consultation

Par délibération n° 2022/123 du 15 décembre 2022, le Conseil municipal de la commune de Montguyon a adopté le principe du recours d'appel à candidature sous forme de convention pour une durée de 6 mois sur l'année 2023 pour la gestion de l'activité « guinguette » sur le plateau de la tour du château.

Le dossier de consultation était disponible à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et la semaine de 9h à 12) et téléchargeable sur le site de commune www.montguyon.fr.

Les candidats devaient remettre le dossier de candidature sous pli fermé à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouvertures ci-dessus mentionnés ou par envoi postal à l'adresse de la Mairie (1 place de la Mairie – 17270 MONTGUYON).

Conformément à l'article R. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la consultation a fait l'objet d'un appel à candidature, publiée sur le site de la commune, les réseaux sociaux (facebook, ...) et par affichage en Mairie où les dossiers en format papier étaient disponibles) à compter du 22 décembre 2022.

B. Examen des candidatures

Pour ce dossier d'appel à candidature, une commission a été formée. Cette dernière comprenait 3 élus dont Monsieur Le Maire. Lors de la réunion du mardi 07 mars 2023, la Commission, au vu des pièces présentées à l'appui de la candidature de Monsieur et Madame LUMB Jonathan, a jugé que celle-ci présentait les garanties techniques et financières nécessaires pour assurer la gestion de l'activité « guinguette ».

CANDIDATURE		
1	Garantie professionnelles et financières, nécessaires à l'exécution du contrat de concession au sens du Code de la Commande publique et de l'article L. 1411-5 du CGCT	OK
2	Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
PIECES DEMANDEES DANS LE CAHIER DE CONSULTATION		
1	Une lettre de candidature datée et signée permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse du siège, forme juridique)	OK
2	Déclarations mensuelles de chiffres d'affaires URSAAF d'octobre 2020 à ce jour	OK
3	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat qu'il n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire, le cas échéant en transmettant la copie du ou des jugements sur le candidat se trouvant en situation de liquidation ou redressement judiciaire.	OK
4	Bulletin numéro 3 de casier judiciaire présentant aucune condamnation devant figurer au bulletin numéro 3 (article 777 du Code de Procédure Pénale)	OK
5	Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait de k-bis) ou toute pièce justificative en tenant lieu	
6	Justification de la capacité économique et financière	OK
7	Justifications de la capacité technique et professionnelle (note de présentation du candidat faisant ressortir notamment la capacité et les compétences à gérer l'activité « guinguette » et présentant également les menus proposés).	OK

C. Examen de l'offre

Lors de la réunion du mardi 07 mars 2023, la Commission a procédé à l'examen de l'offre présentée par Monsieur et Madame LUMB Jonathan.

D. Critère d'analyse de l'offre

L'offre du candidat a été appréciée par application des critères figurant dans la grille de notation suivante :

Critère de classement de l'offre (par ordre d'importance décroissante)	Points attribués
Critère 1 - Valeur « animations » de l'offre	40
Critère 2- Qualité financière de l'offre	35
Critère 3 - Moyens humains et matériel	25

Le candidat sera noté pour chaque critère d'attribution selon la règle suivante :

- La valeur technique (au regard des objectifs définis dans le projet de contrat)
- La qualité du chiffre financier
- Les moyens humains et matériel mis en œuvre pour la bonne gestion de l'activité faisant l'objet de l'appel à candidature

Les documents fournis à l'appui de l'offre présentée par Monsieur et Madame LUMB Jonathan a donc fait l'objet d'une étude sur la base de ces critères par la commission DSP.

2) Examen de l'offre

A. Critères d'analyse de la qualité de l'offre

Cette évaluation représente un total de 100 points. Elle doit être déterminée en fonction de la valeur technique, la valeur financière et les moyens mis en place.

Rappel des missions attendues – Obligations et responsabilités générales

L'exploitant est tenu à l'égard des usagers d'assurer l'activité « guinguette » au sein du territoire de la commune de Montguyon.

L'exploitant sera tenu d'offrir par le biais d'une restauration abordable et conviviale, des menus permettant de garantir un circuit court avec à la carte du restaurant des produits des producteurs locaux.

Cette activité de restauration sera accompagnée de musique d'ambiance avec des événements et autres activités qui auront comme objectif de rassembler les personnes et pouvoir célébrer la culture unique de la région.

La « guinguette » doit être un lieu prospère avec un centre d'activités favorisant les liens et l'appartenance.

3) Analyse de la qualité de l'offre

	CRITERES	NOTES
CRITERE 1		
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE appréciée à partir des éléments suivants (note sur 40)		
1	Qualité du programme de la gestion de l'activité	10
2	La qualité de la gestion du site et la sécurisation	10
3	La pertinence des moyens humains proposés pour l'exécution de l'activité	00
5	L'organisation de l'entretien et de la maintenance	10
SOUS-TOTAL SUR 40		30
CRITERE 2		
QUALITE FINANCIERE DE L'OFFRE appréciée à partir des éléments suivants (note sur 35)		
1	La crédibilité de l'aspect financier	35
SOUS-TOTAL SUR 35		35
CRITERE 3		
MOYENS HUMAINS ET MATERIEL appréciée à partir des éléments suivants (note sur 25)		
1	Moyens humains (suivant l'activité) et le matériel	15
SOUS-TOTAL SUR 25		15
TOTAL		80

4) Qualité de l'offre au regard de la cohérence technique et financière

Les documents techniques et financiers fournis par Monsieur et Madame LUMB Jonathan sont cohérents. Les éléments présentés ont été étudiés par rapport aux besoins spécifiques de l'activité liée à la « guinguette ».

La candidature de Monsieur et Madame LUMB Jonathan apparait adaptée et répond aux différents points exigés par la commune pour une parfaite activité « guinguette ».

Montguyon, le 08 mars 2023



Le Maire,

[Signature]
en M. LUCHEBOEUF